



Crise du crack: quelles options légales pour des projets innovants?

OPINION. Les futurs débats parlementaires sur la loi sur les produits cannabiques sont l'opportunité de repenser l'approche et les possibilités de recherches entourant la «crise du crack», écrivent les spécialistes Valérie Junod, Barbara Broers, Carole-Anne Baud et Olivier Simon*



Une personne toxicodépendante prépare son mélange, dans l'espace de consommation sécurisé (ECS) de la Riponne, le vendredi 7 novembre 2025. — © JEAN-CHRISTOPHE BOTT / keystone-sda.ch



Contribution collective

Publié le 12 mai 2026 à 18:31. / Modifié le 13 mai 2026 à 06:38.

🕒 3 min. de lecture



«Crise du crack», l'expression est partout dans les médias. En effet, depuis quelques années, plusieurs villes suisses, notamment Genève et Lausanne, font face à une recrudescence de l'usage du crack, la forme fumée de la cocaïne. De nombreux usagers souffrent sur les plans physique, psychologique et social. Dans l'espace public, en lien avec le commerce illicite, des regroupements sont apparus; ceux-ci rappellent, certes à une échelle plus modeste, les «scènes ouvertes» des années 1990. Malheureusement, les approches thérapeutiques efficaces manquent, et peu de consommateurs de crack reçoivent régulièrement des soins.

Pour leur venir en aide, serait-il possible de remettre des médicaments contenant des stimulants, dont la cocaïne pharmaceutique fait partie? Du moins aux personnes les plus atteintes dans leur santé?

Lire aussi: [La Municipalité de Lausanne défend ses nouvelles mesures pour lutter contre la crise du crack](#)

Le frein du cadre légal suisse

Pour *l'héroïne*, depuis des décennies, l'approche consistant à proposer un cadre de remise sécurisé et médicalement encadré avec prescription de méthadone, voire d'héroïne pharmaceutique, a démontré son efficacité tant médicale que sociale. Ce cadre, largement admis, n'a cependant été appliqué que pour les troubles addictifs liés *aux opioïdes*. Les opioïdes prescrits dans ce contexte sont relativement peu dangereux pour la santé, sauf en cas d'«overdose». En revanche, lorsque des stimulants sont en jeu, la prise chronique présente des risques, notamment cardiovasculaires, ce, même dans le cadre d'une prescription encadrée. C'est pourquoi la prudence est de mise. De nombreuses autres incertitudes demeurent ([notamment du point de vue de la faisabilité et de l'acceptabilité](#)).

La crise de crack rend toutefois nécessaire une réflexion sur des projets innovants. Or, le cadre légal suisse ne facilite pas toujours de tels projets. Nous mettons ici en exergue [les possibilités et obstacles juridiques**](#).

Premièrement, selon la loi fédérale sur les stupéfiants, les autorités cantonales peuvent autoriser, pour une personne dépendante, un traitement au moyen de


substances classées «stupéfiant», comme la cocaïne. Il faut toutefois que le traitement soit «admis par la science». Or, ici des preuves cliniques solides font encore défaut.

Lire aussi: [Drogue, insécurité, chantier: à Lausanne, les commerçants de la Riponne sont à bout de nerfs](#)

Une vision thérapeutique, ou non, de la recherche

Deuxièmement, cette même loi permet à l'OFSP de délivrer une autorisation dite «exceptionnelle» pour le traitement d'une personne, si les résultats scientifiques disponibles suggèrent un effet bénéfique. Toutefois, ce régime ne s'applique qu'à la remise des substances «interdites», dont la cocaïne ne fait pas partie.

Troisièmement, la remise de stimulants peut s'effectuer dans le cadre de recherches. Il faut alors distinguer entre une recherche avec ou sans visée thérapeutique/médicale.

Pour la recherche médicale, la loi fédérale sur la recherche sur l'être humain (LRH) s'applique. Swissmedic  et la commission d'éthique cantonale devraient délivrer des autorisations. Cette voie est cependant coûteuse, longue et complexe.

Une recherche non médicale, donc non soumise à la LRH, qui viserait à observer les usages et à réduire les risques sociaux est actuellement interdite par la LStup. En effet, cette loi réserve l'usage de substances sous contrôle à des fins *médicales*. Aujourd'hui, seul le cannabis bénéficie d'une exception, moyennant une base légale spécifique créée pour permettre les essais pilotes.

Lire aussi: [A Lausanne, des commerçants proches du local d'injection de la Riponne dénoncent une situation «intenable»](#)

L'opportunité des débats parlementaires

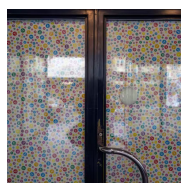
Pour sortir de ces impasses, nous suggérons ici trois approches. D'abord, la recherche clinique devrait être davantage soutenue. Ensuite, les autorités cantonales pourraient autoriser la prescription de stimulants à titre de traitement de la dépendance, dans (ou en lien avec) les services médicaux spécialisés. Vu le besoin de données cliniques, l'évaluation de ces prescriptions est également nécessaire. Enfin, il faudrait rendre

légalement possibles les recherches sans visée thérapeutique pour les autres substances que le cannabis. Les futurs débats parlementaires sur la loi sur les produits cannabiques seront peut-être l'opportunité d'y réfléchir.

***Valérie Junod**, professeure ordinaire à la Faculté des hautes études commerciales (HEC) de l'Université de Lausanne; **Barbara Broers**, professeure à la Faculté de médecine de l'Université de Genève; **Carole-Anne Baud**, Dr. iur. et chercheuse FNS senior à la Faculté des HEC; **Olivier Simon**, maître d'enseignement et de recherche, Faculté de biologie et médecine de l'Université de Lausanne.

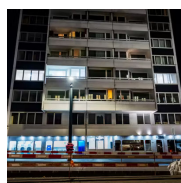
**voir l'analyse et les fiches publiées par la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles le 26 février 2026.

NOS LECTEURS ONT LU ENSUITE



Franz Carl Weber ne fera plus briller les yeux des petits Genevois

Publié le 12 mai 2026 à 18:49. Modifié le 13 mai 2026 à 11:57.



Drogue, blanchiment, fraude aux assurances sociales: à la rue de Genève 85, une opération massive pour démanteler un réseau inébranlable

Publié le 12 mai 2026 à 18:24. Modifié le 12 mai 2026 à 18:24.



Faut-il payer son billet de train?

Publié le 12 mai 2026 à 07:30. Modifié le 12 mai 2026 à 07:30.



Dans le Jura, une autoroute fermée pour sauver neuf canetons